

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 Mars 2015

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 29

Date de la convocation : 17/03/2015

**Présents** : M. ALEXANDRE René, M. ANDRE Dominique, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, M. COLIN Roger, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, M. GEORGES Patrick, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, M. NOEL Philippe, M. PERRIN David, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée.

### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CUNY Marielle à Mme GEROME Nadine, Mme MOTSCH Suzanne à M. GEORGES Jean Michel, M. THOMAS Jean-Louis à M. LAGARDE Daniel.

Excusé(s) : Mme CERVONI Anélène.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 25 Mars 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à LA BAFFE sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. COLIN Roger a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de LA BAFFE pour son accueil.

### Objet des délibérations

1. SDANC : Adhésion
2. SMIC : Adhésion
3. CRECHE : Convention Parapluie des Petits 2015-2016
4. DELEGATIONS au président : Baux
5. FINANCES : Comptes administratifs 2014 – Budget général et assainissement
6. FINANCES : Affectations des résultats – Budget général et assainissement
7. FINANCES : Compte de gestion – Budget général et assainissement
8. FINANCES : Fiscalité locale - Taux 2015
9. FINANCES : OM – Taux de la taxe 2015
10. FINANCES : Participations 2015 aux syndicats
11. FINANCES : BP 2015 – Budget général et assainissement
12. SUBVENTIONS 2015
13. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
14. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
15. Informations diverses
16. Date et lieu du prochain conseil

### Documents remis aux délégués :

- BP 2015 : Budget Général et Budget Assainissement

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

### 1. SDANC - ADHESION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** l'adhésion au SDANC du syndicat d'assainissement de la Bresse-Cornimont.

### 2. SMIC - ADHESION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** l'adhésion au SMIC de la commune de Houécourt.

### 3. CRECHE - Parapluie des Petits : Convention 2015/2016

Le Président rappelle le plan d'aide aux crèches associatives mis en place par la CAF et le Conseil Général des Vosges, de 2009 à 2012, ainsi que l'annulation de l'avoir en lieu et place d'un versement au titre des années 2013 et 2014.

Compte tenu de la fréquentation d'enfants ressortissants de la C2VRM, il propose de contractualiser avec l'association Parapluie des Petits de Docelles pour les années 2015 et 2016. Il s'agit de financer le reste à charge en fonction du nombre d'heures réellement réalisées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016 avec l'association Parapluie des Petits et autorise le Président à signer cette convention.

#### 4. DELEGATIONS AU PRESIDENT : Baux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et en complément des précédentes délégations, le Conseil Communautaire donne délégation au Président pendant toute la durée du mandat pour fixer les prix et les conditions des différents baux relatifs aux biens de la C2VRM et signer les documents correspondants.

#### 5. FINANCES - Comptes Administratifs 2014 : Budget Général

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés ci-dessous :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
<b>Recettes 2014</b>	923 963.69 €	4 392 739.34 €	5 316 703.03 €
<b>Dépenses 2014</b>	927 386.22 €	3 965 633.28 €	4 893 019.50 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	- 3 422.53 €	427 106.06 €	423 683.53 €
<b>Report exercices N-1</b>	288 578.03 €	160 732.12 €	449 310.15 €
<b>Résultats cumulés 2014</b>	285 155.50 €	587 838.18 €	872 993.68 €
<b>Restes à réaliser</b>	(D) - 2 570 980.00 €	-	-
<b>(reporté au BP 2015)</b>	(R) + 2 003 910.00 €	-	-
<b>Besoin de financement</b>	<b>281 914.50 €</b>	-	-

#### 6. FINANCES - Comptes Administratifs : Budget Assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote et arrête les résultats de clôture définitifs de l'exercice 2014 tels que résumés ci-dessous :

Résultats d'exécution	Investissement	Fonctionnement	Totaux
<b>Recettes 2014</b>	1 197 022.73€	501 428.83 €	1 698 451.56 €
<b>Dépenses 2014</b>	353 328.23 €	469 592.55 €	822 920.78 €
<b>Résultats de l'exercice</b>	843 694.50 €	31 836.28 €	875 530.78 €
<b>Report exercices N-1</b>	209 879.59 €	66 593.91 €	276 473.50 €
<b>Résultats cumulés 2014</b>	1 053 574.09 €	98 430.19 €	1 152 004.28 €
<b>Restes à réaliser</b>	(D) - 5 540 250.00 €	-	-
<b>(reporté au BP 2015)</b>	(R) + 4 659 761.18 €	-	-
<b>Besoin de financement</b>	-	-	-

#### 7. FINANCES - Affectations des résultats : Budget Général

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	427 106.06 €
Résultats antérieurs reportés	160 732.12 €
Résultat à affecter	587 838.18 €
<b>Investissement - Résultat à affecter</b>	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	285 155.50 €
<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses / besoin de financement	2 570 980.00 €
Recettes / excédent de financement	2 003 910.00 €
Besoin de financement à couvrir	281 914.50 €
<b>Affectation en réserves</b>	<b>282 000.00 €</b>
<b>Report en fonctionnement</b>	<b>305 838.18 €</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>285 155.50 €</b>

#### 8. FINANCES - Affectations des résultats : Budget Assainissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	31 836.28 €
Résultats antérieurs reportés	66 593.91 €
Résultat à affecter	98 430.19 €
<b>Investissement - Résultat à affecter</b>	
D001 Besoin de financement	
R001 Excédent de financement	1 053 574.09 €
<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses / besoin de financement	5 540 250.00 €
Recettes / excédent de financement	4 659 761.18 €
Besoin de financement à couvrir	-
<b>Affectation en réserves R1068</b>	<b>-</b>
<b>Report en fonctionnement R002</b>	<b>98 430.19 €</b>
<b>Résultat d'investissement reporté en D001</b>	<b>1 053 574.09 €</b>

### **9. FINANCES - Compte de gestion : Budget Général**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion – budget principal, dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **10. FINANCES - Compte de gestion : Budget Assainissement**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité déclare que le compte de gestion – budget assainissement, dressé pour l'exercice 2014 par Madame le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **11. FINANCES - Fiscalité Locale : Taux 2015**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité maintient les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 1.51 %
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 1.16 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 1.82 %
- CFE taux de référence : 19.20 %

### **12. FINANCES - OM : Taux 2015**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité maintient pour l'année 2015 le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 10,40%.

### **13. FINANCES - Syndicats : Participations 2015**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité s'engage à verser les participations syndicales budgétaires aux différents syndicats comme indiquées ci-dessous :

- o **PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges : 136 961,53 €**
  - Participation générale : 58 931,25 € (dont MDE pour 12 572,00 €)
  - Pays d'Art et d'Histoire : 11 000,50 €
  - Dîners insolites : 8 643,25 €
  - Gestion et animation des itinéraires VTT : 44 714,48 €
  - Maison du vélo : 3 928,75 €
  - Filière bois : 9 743,30 €
- o **SMIC : 835,75 €**
- o **SDANC : 940,00 €**
- o **SCOT : 41 173,30 €**

### **14. FINANCES - BP 2015 : Budget Général**

Monsieur Philippe EYMARD donne lecture de la proposition de budget 2015 et propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 4 713 000€,
- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 3 834 370€.

Il rappelle que le choix du vote au niveau de l'opération et non au niveau du chapitre permet le contrôle des dépenses à ce niveau pour les crédits votés comme tel.

Des discussions s'engagent sur le sujet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de vote proposées, le budget primitif 2015 avec reprise des résultats de l'exercice 2014 et des restes à réaliser et l'équilibre général du budget assainissement 2015 arrêté à :

BP PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 834 370,00	4 713 000,00
Recettes	3 834 370,00	4 713 000,00

### **15. FINANCES - BP 2015 : Budget Assainissement**

Monsieur Philippe EYMARD donne lecture de la proposition de budget assainissement 2015 et propose un vote :

- Par chapitre en section de fonctionnement, dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 608 600€,
- Par chapitre en section d'investissement, avec les chapitres « opération d'équipement » de l'état III B3, sans vote formel sur chacun des chapitres et dont le total s'élève en dépenses comme en recettes à la somme de 7 022 500€.

Il rappelle que le choix du vote au niveau de l'opération et non au niveau du chapitre permet le contrôle des dépenses à ce niveau pour les crédits votés comme tel. Des discussions s'engagent sur le sujet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modalités de vote proposées, le budget primitif 2015 avec reprise des résultats de l'exercice 2014 et des restes à réaliser et l'équilibre général du budget assainissement 2015 arrêté à :

BP ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	7 022 500,00	608 600,00
Recettes	7 022 500,00	608 600,00

**16. RUISSEAUX - Travaux tronçon aval Ruisseau d'Argent : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le Conseil Départemental des Vosges et la Fédération de Pêche des Vosges pour la réalisation de ces travaux et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**17. RUISSEAUX - Restauration du Coney : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation des études et travaux et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**18. RUISSEAUX - Continuité écologique de l'Aitre, du Cône et du Cône amont : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité sollicite l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Général des Vosges pour la réalisation des études et travaux et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Etude O.R.A.C. : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la réalisation d'une étude préalable, sollicite l'Etat, le Conseil Départemental des Vosges, le Conseil Régional de Lorraine et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**20. VITRINE TECHNOLOGIQUE DU HETRE - Mobilier : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'Etat (DETR), le Conseil Départemental des Vosges et le Conseil Régional de Lorraine pour l'acquisition de ce mobilier et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Hébergement d'entreprises : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'aide de l'Etat (DETR et FNADT), du conseil Régional de Lorraine, du Conseil Départemental des Vosges et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**22. FOUR - Travaux : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'aide de l'Etat (DETR et FNADT), du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Départemental des Vosges et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**23. ASSAINISSEMENT - Archettes centre bourg : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'aide de Conseil Départemental des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour cette opération et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**24. ASSAINISSEMENT - Bellefontaine centre - Etude de faisabilité : Demande de subvention**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'aide de Conseil Départemental des Vosges et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aides.

**25. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (Délégations au Président)**

- Signature préemption Tréfilereries de Conflandey (bâtiment de Monsieur Lacroix)

**26. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

**27. Informations diverses**

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir
- Point avancée des travaux Showroom (Pose de la voûte)
- Prise de fonction de Sylvie Brackman – Direction crèche « Les P'tits Crocos »
- Lancement consultation site internet
- Visite de la STEP de Fontaine (90) au système identique à celui d'Arches/Archettes. Monsieur Marot en présente les grandes lignes
- Les communes de Pouxoux et Uriménil se sont munies du module d'urbanisme compatible à celui acheté par la C2VRM. Bertrand Perrin en assure la formation aux secrétaires
- Le rapport d'activités 2014 est distribué à l'ensemble des communes
- Dîners insolites du PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges : Projet de SEM en cours de réflexion – Dernière année de participation financière pour la C2VRM

- Présentation de l'étude de périmètre par KPMG au prochain bureau le 15/04/2015
- Le Président félicite Madame Marcot pour sa récente élection au conseil départemental

**28. Date et lieu du prochain conseil**

Pouxieux le 29/04/2015

La séance est levée à 21h50

Le Secrétaire  
M. COLIN Roger

Le Président  
Philippe EYMARD